



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 28055

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les vives inquiétudes exprimées par les professionnels de la filière viti-vinicole devant la multiplication de rapports officiels qui assimilent le vin aux drogues les plus dures (cf. rapports Roques, Maestracci et Mignon), alors même que plusieurs études à caractère scientifique ont mis en exergue la spécificité et les atouts des vins, et plus particulièrement leurs effets bénéfiques pour la santé dans le cadre d'une condamnation modérée et régulière. A plusieurs reprises, les professionnels de la viticulture ont manifesté leur souci de se positionner en partenaires privilégiés d'une véritable politique de lutte contre l'alcoolisme par la mise en oeuvre d'un certain nombre d'actions fondées sur la prévention, l'éducation des jeunes et la responsabilisation des consommateurs comme des opérateurs. A l'heure où nos principaux concurrents mondiaux s'ingénient à promouvoir et valoriser leurs produits viticoles, il lui demande s'il ne juge pas indispensable que les textes réglementaires distinguent les produits selon des critères de dangerosité réels et n'assimilent en aucun cas le vin aux drogues ou à d'autres produits tel le tabac dont toute consommation est considérée par les pouvoirs publics comme nocive. Il souhaite également savoir comment le Gouvernement entend intégrer la spécificité des vins dans sa politique de santé publique.

## Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale tient à assurer l'honorable parlementaire que la réflexion actuellement menée ne vise en aucune manière à créer un amalgame entre l'alcool et les substances illicites. Toutefois, on ne saurait ignorer que l'abus d'alcool peut être à l'origine d'un grand nombre de décès, d'accidents ou de comportements violents. De plus, l'évolution des modes de consommation, notamment chez les plus jeunes, est inquiétante. Tous ces éléments suggèrent de nouveaux enjeux de santé publique avec, dans le domaine de la prévention, une approche fondée sur les comportements à risques et non sur les produits. Le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale a conscience que ces nouvelles orientations puissent susciter de nombreuses interrogations, notamment chez les professionnels de la filière viticole. Néanmoins, ceux-ci ne pourront qu'être sensibles à la nécessité de définir les contours d'une politique cohérente de santé publique, surmontant les obstacles liés au cloisonnement des actions par produits pour aboutir à une approche plus globale de l'ensemble des conduites addictives. Cette nouvelle approche du dispositif de prévention et de soins ne s'inscrit en aucune manière en contradiction avec le message de modération développé depuis de nombreuses années par la filière viticole. Bien au contraire, les différents acteurs de la santé publique et les producteurs de vins ne pourront que se rapprocher dans de nouveaux axes de réflexion autour de la distinction entre usage, usage nocif et dépendance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 28055

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : santé et action sociale

**Ministère attributaire** : santé et action sociale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 5 avril 1999, page 2008

**Réponse publiée le** : 5 juillet 1999, page 4186